

**PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE
du vendredi 15 octobre 2021 de 19h à 21h27**

Présents :

- Enseignants : Mme FLEURY-CONTAUX Anne-Marie, Mme MOREAU Sandra, Mme BIANCHI Kristelle, Mme PIASECKI Véronique, Mme AUBERT Céline (directrice), Mme RIVIERE Catherine, Mme DOLZ Sylvie, M. PICOT Alexandre, Mme BELET Olivia, Mme FRANCOISE Solenne et Mme NOIRET Andréa
- Membre du R.A.S.E.D. : Mme DUDRAT
- Parents d'élèves élus :
 - PEEP : *Titulaires* : Mme MOUILLÉ, Mme MARTINS, Mme DELANGLE, Mme GAUDIN, Mme TELLIER et Mme THOMAS (en remplacement de Mme CAGNIARD)
 - F.C.P.E. : Mme MICHARD-GONZALEZ, Mme LE MAIRE, Mme PANAIIS et Mme PERRAULT
- Représentante de la mairie : Mme CAGIN (Elue au scolaire), M. MURRACIOLE

Excusés :

- M. l'Inspectrice de l'Education Nationale : Mme Alexandra GACHIGNARD
- Enseignant : M. RICHETON Benjamin
- Membre du R.A.S.E.D. : Mme FORTIN et Mme MAILLIET *psychologue de l'Education Nationale*
- Médecin scolaire : Docteur BARON
- Infirmière scolaire : Mme MOROTTI
- L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSH) : Mme PIOT
- M. le Maire
- Représentante S'Arts Kids : Mme GIRAUD

Présidente de séance : Mme AUBERT

Secrétaires de séance : Mme DOLZ, Mme MOUILLE et Mme MICHARD-GONZALEZ

I – RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 8 octobre.

Sur 397 électeurs inscrits, 218 personnes ont voté (taux de participation : 54.61% (45.26 en 2021). 123 voix ont été accordées à la P.E.E.P. et 87 à la F.C.P.E. À noter que 7 bulletins étaient nuls ou 1 bulletin était blanc.

PEEP : 6 sièges

Titulaires : Mme MOUILLÉ, Mme MARTINS, Mme DELANGLE, Mme CAGNIARD, Mme TELLIER, Mme GAUDIN

Suppléants : Mme ROUSSEL, Mme LETIFI, Mme CAPET, Mme GIRAUD, Mme BARBOT, Mme THOMAS

FCPE : 4 sièges

Titulaires : Mme MICHARD GONZALEZ, Mme LE MAIRE, Mme PANAIIS, Mme GIRARDEAU

Suppléants : Mme PERRAUT, Mme CARROT, Mme BOURLIER, Mme DUBOIS

L'Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école paru au JORF n°0192 du 20 août 2019 texte n°16, indique dans l'article 1 que « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.»

*Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Vu le [code de l'éducation](#), notamment son article D. 411-1 ;
Vu l'arrêté du 13 mai 1985 modifié relatif au conseil d'école ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation des 11 et 12 juillet 2019,
Arrête :*

Article 1

Le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »

Aussi, il est proposé que lors de l'élection des représentants des parents d'élèves de 2022-2023, le vote se fasse exclusivement par correspondance.

Décision adoptée à l'unanimité

II – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Aubert lit l'article D411-1 du code de l'éducation qui indique qui sont les membres du conseil d'école et quelles sont leurs missions.

De nombreux domaines qui concernent la vie de l'école peuvent être abordés à la condition qu'ils conservent un caractère exclusivement collectif, sans jamais traiter de problématiques individuelles ou personnelles, notamment sur

- le règlement intérieur,
- le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- le projet d'école,
- les activités périscolaires,
- les moyens alloués à l'école,
- la protection et la sécurité des élèves.

Le conseil d'école se réunit trois fois par an. Les parents élus doivent faire parvenir leurs questions à la directrice dix jours avant la date du conseil d'école. La convocation est adressée par mail une semaine avant et doit faire l'objet d'un accusé de réception. Le compte rendu est mis en ligne sur le site de l'école. Les familles qui en font la demande peuvent avoir une copie papier.

Les suppléants non suppléants des titulaires sont muets.

III- INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

A) Effectifs et répartition pédagogique

L'école compte 10 classes et 243 élèves répartis comme suit :

- 2 CP à 21 élèves
- 2 CE1 à 26 élèves
- 2 CE2 à 28 élèves
- 2 CM1 de 25 et 26 élèves
- 2 CM2 de 20 et 22 élèves.

B) Présentation des classes, de son profil, des différents projets et de la continuité pédagogique

- CP A : Mme FLEURY-CONTAUX

La classe de CPA compte 21 élèves dont 12 filles et 9 garçons.

La rentrée s'est bien passée. Les enfants se sont bien adaptés à l'école primaire.

Concernant la mise en place en place du protocole sanitaire, les enfants ont eu au début parfois du mal à bien porter le masque, mais ils s'adaptent plutôt bien. Le décalage des récréations a pour conséquence une longue plage horaire après les récréations. Nous mettons en place des moments de repos. Nous avons prévu de changer les horaires des récréations à chaque période (roulement sur l'école).

Concernant la piscine les séances sont prévues sur un semestre au lieu de l'année. Elles sont dispensées par un maître-nageur pour les Cp, mais celui-ci changera à chaque séance jusqu'en décembre, ce qui est regrettable pour le suivi pédagogique.

Un projet de sorties pour le printemps 2022 est à l'étude ; il sera exposé au prochain conseil d'école.

Si la continuité pédagogique est nécessaire en cas de fermeture de classe, celle-ci sera effectuée par mail et blog.

- CP B : Mme MOREAU

Classe de 21 élèves dont 14 filles et 7 garçons. C'est une classe dynamique et agréable.

Continuité pédagogique : mail et blog + distribution de fiches devant l'école à un horaire précis + éventuellement vidéo audio.

Concernant les évaluations nationales des CP A et B, il n'y a pas de différence significative en comparaison avec les évaluations de l'an passé, mis à part la reconnaissance des lettres en français qui est mieux réussie cette année.

En début d'année, nous avons pris plus de temps pour consolider des notions de GS (travail sur les sons, les lettres, graphisme), tout en commençant le programme de CP. Quelques enfants ont besoin de soutien (ateliers en classe, APC, ateliers alphas menés par le Rased en période 1). Nous

devons aussi mettre l'accent sur l'écoute et la compréhension des consignes, ainsi que sur l'apprentissage à l'autonomie dans le travail.

- **CE1 A : Mme BIANCHI**

Classe de 26 élèves dont 11 filles et 15 garçons. Classe très hétérogène.

Continuité pédagogique : Padlet + mail + Klassly (qui remplace Classroom)

- **CE1 B : Mme PIASECKI**

Classe de 26 élèves : 12 filles et 14 garçons. Classe hétérogène.

Le projet de la classe pour l'année est un travail sur le monde du vivant : Découverte du cycle de vie des végétaux et des animaux. Plantation de bulbes à l'extérieur et en classe au début de la période 2.

Découverte des graines : des semis au printemps avec un coin potager dans la cour de l'école.

Observations d'animaux : mise en place d'élevages (escargots, coccinelles, papillons...)

La continuité pédagogique se fera par l'envoi des consignes de travail et de documents par mail.

Projets communs CE1 A et CE1 B

Projet éducation à l'environnement : 2 sorties nature avec un guide du parc. 1 sortie en automne : Animation sur les graines, les fruits d'automne et les animaux de la forêt. 1 sortie au printemps : Animation sur les oiseaux et les insectes.

1 intervention du SICTOM sur le thème des déchets : le tri et le devenir des déchets.

Projet arts et littérature : Le 1/10 visite de la maison d'Elsa Triolet et Aragon à Saint Arnoult. Les enfants ont travaillé à partir d'un poème d'Aragon pour réaliser une œuvre en arts visuels.

Musique : Ce poème sera la poursuite d'un travail (percussions corporelles et invention, création musicale) avec un intervenant en musique. Intervention à partir du 22/11 au 27/06 tous les 15 jours.

- **CE2 A : Mmes AUBERT et RIVIERE**

Mmes Aubert (lundi et mardi), Mme Rivière (jeudi et vendredi)

28 élèves : 17 garçons et 11 filles

Il y a deux PAP.

D'un point de vue niveau, la classe est très hétérogène avec des niveaux d'acquisition et de vitesse très variables nécessitant de nombreuses adaptations pour être au plus près des besoins de chacun.

D'un point de vue ambiance de classe, la classe était très bavarde mais en progrès. De même un gros travail de cohésion de classe est mis en place depuis le début de l'année car beaucoup était dans l'individualisme.

Projets :

- ✓ Éduquer et sensibiliser à la condition animale et à l'amélioration de leur condition de vie. Visite de la Tanière, intervention bénévole en EMC, art visuel, rédaction, maths avec conversion et résolution de problèmes, ...
- ✓ Fluence et compréhension en groupe de niveau

APC :

- ✓ Test fluence

- ✓ Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

Continuité pédagogique :

- ✓ En cas de fermeture de 8 jours :
 - Envoie par mail et/ou sur le site de l'école du programme de la journée avec les exercices et les corrections.
- ✓ En cas de fermeture de longue durée
 - Envoie par mail et/ou sur le site de l'école du programme de la journée avec les exercices et les corrections.
 - Classe virtuelle
 - Orthophore
 - Lalilo
 - Calculatrice

- **CE2 B : Mme DOLZ**

Classe de 28 élèves. 14 filles et 14 garçons. Classe agréable. Niveaux très hétérogènes aussi bien au niveau du travail que de l'attitude. Des difficultés en autonomie pour certains élèves. Des problèmes de concentration pour certains. Beaucoup de bavardages.

Projets :

- ✓ Etude de leur région d'habitation : Yvelines et Eure et Loire. Sortie en fin d'année scolaire avec la classe de CE2 A prévue à Chartres avec atelier vitraux.
- ✓ Travail sur le mime.
- ✓ Education et sensibilisation à la condition animale avec la classe de CE2 A (visite du zoo-refuge La Tanière)

Continuité pédagogique :

Utilisation de la classe virtuelle du CNED pour des visios avec une séparation en 3 groupes de la classe. 1 séance par groupe (9h-10h, 10h-11h et 11h-12h)

Pour l'après-midi, envoi sur les boîtes mail des exercices avec les corrections (tous types d'activités). Cela pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

APC : fluence de lecture. Lecture à haute voix d'un petit texte avec préparation et relecture d'un petit passage. Travail avec codage et fléchage puis travail avec le vidéoprojecteur sur des activités de lecture rapide.

- **CM1 A : M. PICOT**

Classe de 25 élèves dont 14 filles et 11 garçons.

La classe est agréable et travailleuse dans son ensemble. Le niveau général est correct pour ce début d'année.

Pas de projet particulier cette année si ce n'est des événements ponctuels en lien avec l'USEP.

Continuité pédagogique : Si classe non fermée par écrit. Si classe fermée par mail.

- **CM1 B : Mmes BELET et FRANCOISE**

Nous partageons la classe sur un rythme de 3 semaines / 3 semaines.

Il y a 26 élèves dans cette classe de CM1 B dont 11 garçons et 15 filles. 3 élèves ont des PAP et 1 élève a un PAI cette année.

C'est une classe agréable, où les élèves sont actifs et volontaires. Ils participent beaucoup ce qui enrichit les échanges et les interactions en classe. Les élèves s'aident entre eux avec enthousiasme, ce qui favorise l'entraide et la coopération. Cependant, les bavardages peuvent parfois ralentir certaines séances d'apprentissage.

Nous avons un bon niveau de classe avec de très bons, voire d'excellents élèves. Ces élèves représentent de réels atouts pour la classe et sont véritablement moteurs pour le reste du groupe. Cependant, certains élèves présentent de grandes difficultés tant sur la dimension scolaire que comportementale. Ces élèves en difficulté ne remplissent pas convenablement leur métier d'élève.

La classe ayant fermée, nous avons déjà eu à mettre en place la continuité pédagogique. Nous contactons par mail tous les parents chaque matin afin de leur transmettre le plan de travail pour la journée en ajoutant en pièces jointes les annexes correspondantes aux exercices, aux leçons et/ou aux corrections. Nous avons eu très peu de retours de la part des familles concernant des difficultés que les élèves pourraient avoir rencontré sur cette continuité pédagogique (une maman pour le moment nous a fait part de ses craintes concernant le fait que sa fille réalise seule cette continuité ; les autres retours concernaient des pièces jointes manquantes ou des questions par rapport à l'impression des documents).

Etant stagiaires, pour les APC, nos élèves à besoins particuliers seront pris en charge par les enseignants des autres classes suivant les points à travailler que nous leur communiquerons.

- **CM2 A : Mme NOIRET**

C'est une classe de 20 élèves : 9 garçons et 11 filles.

Niveau général très correct. Ils sont à l'écoute, ont envie d'apprendre et de progresser.

Projet de classe :

- ✓ Lecture d'albums dans les classes de CP
- ✓ Correspondance avec une classe de Birmingham qui devraient se mettre en route.
- ✓ Projet éducation musicale avec Rambouillet Territoires : chorale sur le thème de l'acceptation des autres/ la bienveillance/ le respect...
- ✓ Visite régulière avec emprunts de livres à la bibliothèque des Essarts-le-Roi

Continuité pédagogique par le biais de la messagerie académique et Klassly

- **CM2 B : M. RICHETON (absent)**

Continuité pédagogique par le biais de la messagerie académique et du blog de la classe.

C) Partenaires

- **le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)** Se référer à l'annexe 1
- **le médecin scolaire et l'infirmière scolaire** : le Docteur Baron travaille à temps partiel sur le secteur (lundi, mardi et jeudi).

Elle gère les demandes de P.A.I.

Le PAI est un document qui provient d'un texte de l'Education Nationale. Il concerne donc uniquement le temps scolaire.

Si les familles souhaitent contacter le Docteur Baron, elles peuvent s'adresser au Centre médico-scolaire – 3 rue Dubuc à 78120 Rambouillet par mail à cms.rambouillet@ac-versailles.fr ou par téléphone au 01 34 83 07 80. Pour les renouvellements, les familles ont reçu le document à retourner au CMS. La famille doit fournir à la directrice une ordonnance couvrant la nouvelle année scolaire ainsi que le renouvellement ou la mise en place du PAI qui lui a été retourné par le CMS.

Le médecin scolaire est convié à participer aux équipes de suivi des élèves. Elle peut réaliser des examens à la demande des enseignants, du R.A.S.E.D. ou de la famille. Elle a également une mission de protection de l'enfance et de veille sanitaire.

A compter de septembre 2021, pour tous les nouveaux PAI, le document PAI est le même pour l'école et les temps périscolaire (cantine, centre le matin, le soir ou le mercredi et étude). Il revient aux familles de le transmettre à l'école et à la mairie.

Mme Morotti, l'infirmière scolaire, a pour mission principale la réalisation des dépistages infirmiers au CP et au CE2 avec l'accord des parents. Elle est conviée à participer aux équipes de suivi des élèves.

- **les aides aux élèves** : Mme LECOUEY et M. PARIS assurent une mission d'A.V.S. (Auxiliaire de Vie Scolaire) dans le cadre d'une notification de la maison du handicap. Deux élèves bénéficient actuellement de ce dispositif.
- **la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 78 (D.S.D.E.N. 78)** qui représente la hiérarchie. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines (D.A.S.E.N.) est M. PHAM.
- **L'Inspection départementale de Chevreuse** : elle comprend
 - o l'Inspectrice de l'Éducation Nationale qui est le supérieur hiérarchique direct : Mme GACHIGNARD;
 - o les conseillers pédagogiques (généraliste, EPS, musique, arts visuels, TICE) ;
- **L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSH)** : Mme PIOT
- **le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.)** : l'Inspection de Chevreuse nous a communiqué la liste des D.D.E.N. rattachés aux écoles : M. BARTEGI.
- **l'école maternelle,**
- **la municipalité,**
- **les fédérations de parents d'élèves,**
- **l'association S'Arts Kids,**

C) Les différents dispositifs d'aide

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Ainsi le rôle de l'équipe éducative est de proposer les premières réponses aux difficultés repérées de l'élève. Il peut s'agir d'actions pédagogiques différenciées, d'activités pédagogiques complémentaires (APC), de l'intervention du RASED, de la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un projet d'accueil individualisé (PAI), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou encore d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dans tous les cas, les actions mises en place sont formalisées.

Les différents dispositifs d'aide ayant été longuement détaillés les années précédentes, elles ne le seront pas à l'exception des APC cette année. Vous trouverez en annexe 2 un document explicatif de tous les dispositifs (PPRE, PAI, PAP, PPS, ..) .

1) APC

Plusieurs organisations sont possibles pour organiser les séances des APC, elles sont définies par les équipes pédagogiques suivant les moyens dont dispose chaque école.

Elles peuvent prendre 3 formes :

- Le dispositif 1 correspond à l'aide aux apprentissages.
- Le dispositif 2 correspond à l'aide au travail personnel (la méthodologie).
- Le dispositif 3 correspond à une activité inscrite au projet d'école.

Cette année, le bulletin officiel n° 25 du 24 juin 2021 a été repris dans la circulaire de rentrée et précise entre autres que les équipes pédagogiques doivent donner la priorité à la lecture et poursuivre le redressement du niveau en mathématiques lors des apprentissages.

Tous les enseignants ne faisant pas APC, le nombre d'heures de l'école a été réparti de façon à ce que toutes les classes puisse en bénéficier ; Aussi, ce n'est pas forcément l'enseignant de votre enfant qui réalise les séances.

2) Les évaluations CP et CE1

Les évaluations nationales s'adressent à tous les élèves du CP et du CE1.

Celles-ci ont eu lieu en septembre et en janvier pour les CP, en septembre pour les CE1. Les élèves ont travaillé sur des cahiers d'exercices fournis par l'Education Nationale.

Il y avait :

- 4 domaines de compétences en français : la phonologie, la compréhension à l'oral et à l'écrit, la lecture à voix haute et l'orthographe (en janvier)
- 4 domaines en mathématiques : la connaissance des nombres et le calcul, la résolution de problèmes et la géométrie.

Ces évaluations permettent de donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser.

Il n'y a pas de correction notée sur les livrets. L'enseignant entre les réponses de l'élève dans un logiciel qui traite les données.

Chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute en janvier) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes.

En début de CE1, les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de petits problèmes.

Une fois les évaluations passées, les enseignants ont saisi les réponses des élèves sur un logiciel prévu à cet effet.

Ce même logiciel a permis d'obtenir une fiche de résultats pour chaque élève en français et en mathématiques. Les résultats individuels nominatifs ont été transmis aux familles avant les vacances de la Toussaint avec un mot et une notice explicative.

De plus, ce même logiciel offre un panorama des résultats par classe (tableau, présentation en arborescence). Ainsi l'enseignant identifie :

- Les élèves qui rencontrent des difficultés dans certaines compétences ;
- Les élèves dont les acquis semblent fragiles en cette première période.

Dans le cas où l'élève aurait des besoins d'accompagnements, un rendez-vous individuel a été proposé aux familles afin de présenter les dispositifs mis en place par l'école pour aider l'enfant à progresser.

Les résultats ont permis d'étayer notre réflexion concernant les difficultés rencontrées par les élèves.

Le guide des scores fourni par l'Education Nationale permet d'analyser les erreurs des élèves et aide à la mise en place de remédiation, soit sur le temps de classe, soit sur le temps d'APC.

Par ailleurs ces évaluations ont aussi contribué à apporter un élément supplémentaire aux concertations en équipe, notamment lors des concertations avec le RASED.

E) Règlement intérieur

Proposition de modification du règlement intérieur.

Un exemplaire du règlement est fourni à chaque membre du conseil avec les modifications proposées surlignées.

Vote du nouveau règlement intérieur. Adopté à l'unanimité

Si des familles souhaitent apporter des modifications au règlement intérieur, elles ont la possibilité de relayer leur(s) demande(s) auprès des fédérations ou auprès de la directrice. Ces demandes devront être fournies en amont du 3ème conseil d'école (au moins 3 semaines avant).

F) Bilan du projet d'école 2016/2021

Conformément au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du code de l'Education, peut faire l'objet d'une demande de dérogation pour être réparties sur 4 jours, ce qui est actuellement le cas pour l'ensemble des écoles de la circonscription de Chevreuse.

Les dérogations relatives à l'organisation du temps scolaire sont arrivées à échéance en cette rentrée de septembre 2021. Pour votre information, Monsieur le Directeur Académique a fait parvenir un courrier aux maires du département des Yvelines pour les informer de la possibilité de renouveler cette demande pour une durée de 3 ans en respectant la procédure initialement définie.

Pour ce faire, le conseil d'école ou des écoles de la commune doivent se prononcer sur cette organisation ainsi que le conseil municipal. Il s'agira donc de procéder à une consultation des membres du conseil d'école.

Proposition : rester sur 4 jours Adopté à l'unanimité

Ce résultat sera remonté lors de la commission scolaire du 18/10/21

G) Bilan du projet d'école - Réflexion sur les axes pour le nouveau projet d'école

AXES PRIORITAIRES du précédent projet :

1. Assurer la réussite de tous les élèves par la mise en place de dispositifs adaptés - Axe pédagogique
 - Fiche action 1 : assurer la réussite de tous les élèves : APC centré sur la lecture, test de fluence et remédiation
 - Fiche action 9 : liaison GS/CP: lecture d'albums des CP en GS
 - Fiche 10 : liaison élémentaire / collègue
 - Bilan : Utilité de l'outils normé concernant la fluence + positivité et motivation des élèves
2. Former la personne et le citoyen - Axe éducatif (EMC, sécurité et EPS)
 - fiche action 3: apprendre à vivre ensemble en tenant compte des diversités de chacun; reconduction du défi "une semaine sans écran"
 - fiche action 5 pratique de l'EPS, Usep, Raid nature
 - fiche action 8: APER pour les CM2
 - fiche action 11 : sensibilisation à la différence et au handicap
 - fiche action 12 : Apprendre à jouer ensemble : jeux de grandes tailles
 - bilan : Bon investissement des enfants dans le projet de la semaine sans écran + Journée des langues : Initiation à qq structure langagière Bilan très positif sur la semaine sans écran avec comme constat que le défi a semblé difficile pour les plus grands. développement d'un

comportement responsable. acquisitions des quatre compétences attendues en EPS. obtention de l'APER pour les CM2

3. Faire accéder l'élève à une culture littéraire, artistique et numérique
 - fiche action 4: développer la culture littéraire et artistique dans les classes
 - fiche action 6: enseignement de l'anglais (journée des langues)
 - fiche action 7: développement du numérique

Suite aux évaluations nationales pour les CP et les CE1 et suite aux différents échanges réalisés en conseil de cycle, des constats ont été établis concernant le niveau d'acquisition des élèves par niveau avec les points forts et les points faibles. L'équipe pédagogique entame un travail de réflexion autour des axes à améliorer dans la pédagogie de classe et sur les priorités en APC.

Le nouveau projet de territoire sera présenté lors du 2^{ème} conseil d'école.

H) Coopérative scolaire

Les comptes ont été arrêtés au 31/08/21. M. Picot, mandataire de la coopérative sur 2020/2021 a fait appel à un parent et à un enseignant pour vérification avant l'envoi des documents à l'OCCE, organisme de gestion de la coopérative.

Nous avons choisi de modifier le fonctionnement de la coopérative pour faciliter la gestion. Actuellement, nous avons un compte « USEP » et un compte « coopérative OCCE ». Nous souhaitons les regrouper en un seul compte USEP donc cette année, nous solderons le compte OCCE en l'utilisant pour les dépenses de façon à le clôturer l'an prochain. Toutes les entrées iront sur le compte USEP. Ceci nous permettra d'économiser une cotisation par élève soit environ 5 euros par enfant.

OCCE : Mme Fleury-Contaux en est la présidente, M. Picot le secrétaire et Mme Moreau la trésorière.
En caisse au 31/08 : 5 952.60 €, au 11/10 : 3 533.71€

USEP :

Depuis le 01/09/21 : Mme Noiret en est la présidente, Mme Piasecki la secrétaire et Mme Dolz la trésorière.

En caisse : 5 256.97 €
Charges : 0 €

Le changement de mandataire et le changement de signature sont en cours.

I) U.S.E.P./Intervenante E.P.S./Natation scolaire

- **U.S.E.P. :**

Organisation : l'AS Roger Colart fait partie du secteur Haute-Vallée de Chevreuse. Toutes les classes de l'école sont inscrites ce qui représente 243 enfants et 12 adultes.

Mme Fleury-Contaux en est la présidente, Mme Piasecki, la secrétaire et Mme Dolz, la trésorière. Chaque classe participera à différentes rencontres.

Les dates exactes et lieu sont volontairement non données pour des mesures de sécurité.

- La randonnée : toutes les classes,
- Rencontre athlétisme : semaine du 15 au 19 /11 pour toutes les classes
- Semaine du sport paralympique avec rencontre du 24 au 28/01 pour toutes les classes
- Pour les cycles 2 : Rencontre parcours gym du 04 au 08/04
- Pour les cycles 3 : Rencontre GRS ou arts du cirque avec présentation des numéros la semaine du 04 au 08/04
- Pour les cycles 2 : Rencontre jeux collectifs (thèque, balle ovale ou autre)
- Pour les cycles 3 : Rencontre Vélo pour le « savoir Rouler ». Attention suivant le nombre de classes inscrites, il est probable que seules les classes de CM2 participent à cette rencontre.

Finances : Un dossier pour demande de subvention sera adressé à la Mairie d'ici peu. Une subvention sera également demandée au Conseil Général.

- **Journée plein air** organisée par Rambouillet Territoire : du 13 au 17/06 - toutes les classes
- **L'intervenante EPS** est Nathalie Ropars. Pour intervenir dans l'école, elle fait l'objet d'un agrément de la Direction Académique. Elle travaille dans le cadre de Rambouillet Territoire. Elle intervient pour 9 classes pour des séances de 60 minutes. Un roulement sur les 4 classes ayant le moins d'élèves a été organisé sur les 4 périodes d'EPS pour réaliser le sport sans intervenant.
- **Natation scolaire** : Le temps de présence dans l'eau est passé cette année de 30 à 40 minutes. Rambouillet Territoire ne prenant plus à sa charge les transports pour se rendre à la piscine, il a fallu demander la prise en charge par la mairie pour les plus petits. Aussi, le bus municipal de 46 places enfants étant disponible, les classes de CP et de CM2 ont été regroupées sur le dernier créneau du vendredi. Les classes de CE2 (au second semestre) et de CM1 (toute l'année mais à des créneaux différents) se rendent à la piscine à pied (pas de bus municipal de disponible). Les CE1 se rendent à la piscine les jeudis du 1^{er} semestre en empruntant le bus municipal et un minibus. Nous remercions les parents accompagnateurs sans qui le nombre de séances pour les CE1 seraient passés de 14 à 7 compte tenu des mesures de sécurité dans les bus.

J) La sécurité à l'école : évacuation-incendie et Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)

Le P.P.M.S. nouvelle version 2017 (mis en œuvre dès que le confinement des élèves est nécessaire (par exemple vent violent ou risque chimique)), le P.P.M.S. « intrusion-malveillance » et les mesures de sécurité en cas d'incendie ont été réactualisés pour l'année scolaire 2021/2022, dès la rentrée 2020.

Un exercice d'évacuation-incendie a été réalisé ce jour.

Plan Vigipirate renforcé

Les enseignants sont attentifs aux véhicules et au passage des personnes dans la rue de l'île de France durant les temps de récréation.

En cas d'intrusion, nous devons nous confiner dans les salles de l'école (ou fuir), après avoir été avertis de façon silencieuse. Aujourd'hui, la seule solution trouvée pour alerter l'ensemble des enseignants est d'utiliser Whatsapp pour avertir de l'intrusion puis pour faire remonter au directeur, le lieu où chaque classe se trouve, le nombre d'élèves et le nombre d'adultes.

L'utilisation de cette application montre ses limites. En effet, il faut que les enseignants aient leur téléphone portable personnel sous la main et qu'il soit en mode sonnerie. Il faut aussi pouvoir entendre la sonnerie....

Nous souhaiterions donc de nouveau :

- que soit devisée l'installation d'un interrupteur spécial dans chaque salle, permettant une fois l'un d'eux activé, de signaler, par un voyant lumineux à l'ensemble des salles que l'école subit une intrusion.

Par ailleurs, l'école est équipée de 3 interphones (1 dans le bureau, 1 dans la classe 3 de Mmes Aubert et Rivière et 1 dans la classe 1 de Mme Fleury-Contaux).

Lors du changement d'interphone, il y a 3 ou 4 ans, l'école avait demandé que le matériel remplacé (car il ne fonctionnait plus), le soit par des visiophones. En effet, nous ne sommes pas en mesure de voir les personnes à l'interphone ce qui pose un sérieux problème de sécurité.

Nous demandons donc à la nouvelle municipalité de remplacer les 3 interphones par 4 visiophones. Nous souhaiterions que la classe 2 de Mme Moreau soit aussi équipée car en cas de classe qui sortent et de réunion de la directrice, il arrive que personne ne soit en mesure de répondre.

De même nous réitérons notre demande à la municipalité de faire occulter les grillages donnant sur la rue pour des raisons de sécurité. Cette demande va dans le sens des recommandations nationales.

Par ailleurs, nous rappelons que lors du PPMS nécessitant la mise à l'abri dans les zones de confinement (préau et classe 3) en octobre 2019, il avait été relevé que la sonnerie d'alerte interne (mise en place pour palier au fait que la corne de brume n'était pas assez puissante) n'était pas audible dans les escaliers. Aussi nous réitérons notre demande d'installation des sonneries dans les escaliers.

G) Information sur les livrets

Les livrets scolaires seront semestriels. Leur remise est prévue le samedi 29 janvier au matin et le samedi 27 juin.

Les identifiants pour les nouvelles familles seront fournis avec le mot indiquant que les livrets sont consultables.

La directrice a la possibilité de voir si les familles se sont connectées ou pas, mais il revient à chaque famille de garder précieusement les codes d'accès et de prendre connaissance des livrets.

Les codes pour les parents des élèves de CP seront transmis en janvier par envoi d'un mail automatique via Educonnect et sous format papier.

IV – RELATIONS AVEC LA MAIRIE

A) Activités périscolaires

La première commission scolaire aura lieu le lundi 18 octobre.

Garderie : septembre/octobre : 50 enfants d'élémentaire en moyenne le matin et 45 le soir.

Etude : septembre/octobre : 64 études en moyenne pour les 10 classes .

ALSH Gallot : septembre/octobre : les mercredis avec 52 enfants.

Restauration scolaire : Des fiches d'information ont été mises en place par la mairie pour informer les enseignants en cas d'élève qui s'est blessé sur le temps de la pause méridienne. Ces feuilles sont mises dans une bannette sous le préau. Chaque enseignant doit consulter la bannette pour voir si un élève de sa classe est concerné. 5 agents techniques s'occupe des repas.

septembre/octobre : 203 enfants par jour en moyenne encadrés par 8 surveillants.

B) Bilan des travaux

Les travaux demandés pour cet été ont été réalisés.

C) Entretien des locaux

8 personnes. Toutes les toilettes de l'école sont nettoyées chaque matin avant 9 heures, puis entre 9h30 et 10h30 et enfin entre 14h et 15h.

M. Muracciole indique que la subvention pour le numérique a été accordée le 07 octobre. Les travaux de câblage pour la fibre devraient débuter sur les vacances de fin d'année.

M. Cagin remercie les enseignants qui ont participé aux élections du CME et la sa craie semaine..

V – RELATIONS AVEC LES FAMILLES / QUESTIONS DES FEDERATIONS

L'équipe enseignante tient à remercier les parents d'élèves qui s'impliquent dans la mesure de leurs possibilités dans la vie de l'école.

De nombreux moyens d'information sont à la disposition des parents : le panneau d'affichage, le cahier rouge de liaison et le site de l'école. Il est vivement recommandé de consulter tous ces supports régulièrement.

Des rencontres avec les parents ont eu lieu à la rentrée.

Il est rappelé aux familles que si elles ont besoin d'échanger avec l'école suite à un problème survenu sur notre temps de responsabilité, il est demandé de s'adresser, par le biais du cahier de correspondance, en premier lieu à l'enseignant en charge de votre enfant.

De façon générale, si vous avez des interrogations ou des remarques quant à la pédagogie de classe, il est important d'en faire part de suite à l'enseignant de votre enfant. Ce dernier pourra alors vous apporter les précisions dont vous avez besoin.

J'encourage donc les familles à prendre contact en premier lieu avec l'enseignant de leur enfant. Si les réponses apportées ne sont pas à la hauteur de vos attentes, vous avez alors la possibilité d'en parler à la directrice ou aux fédérations.

Questions de la PEEP :

1- Organisation du transport des enfants vers la piscine.

Cette année, plusieurs classes iront à pied à la piscine, alors que l'année dernière seulement les 2 classes de CM2 étaient concernées. Le car de la ville n'est-il plus disponible pour les trajets, svp ? Les parents s'inquiètent surtout pour les trajets qui se feront cet hiver dans le froid et/ou sous la pluie.

Pour information, nous posons la même question à la commission scolaire et jeunesse qui aura lieu le lundi 18 octobre.

→ Réponse de Mme Aubert : *Les frais de transport pour emmener les enfants à la piscine ne sont plus pris en charge par Rambouillet Territoire. Il revient donc maintenant aux communes de payer ces transports. La mairie n'ayant pas le budget pour ça, une organisation a été trouvée suivant les disponibilités du bus municipal et des créneaux natation qui étaient affectés à l'école.*

2- Thermomètre

Quel type de thermomètre est utilisé à l'école, svp ?

Le thermomètre frontal n'est pas toujours fiable à 100%. Serait-il possible d'utiliser un thermomètre auriculaire, svp ?

→ Réponse de Mme Aubert : *L'école a 2 thermomètres frontaux qui ne fonctionnent pas correctement. Une demande de thermomètre auriculaire avait été faite auprès de l'ancienne municipalité et refusée. Une nouvelle demande pour l'obtention de 2 thermomètres auriculaires et 200 recharges sera faite dans la demande des budgets pour 2022.*

Questions de la FCPE :

1 / Est ce que la question d'un parent accompagnateur pour la piscine des CE1 est résolue? Quid du parent volontaire chaque jeudi?

→ Réponse de Mme Aubert : *Des parents ont eu la gentillesse de se porter volontaires. Les enseignantes s'excusent d'avoir oublié d'en informer les familles.*

VI – RELATIONS AVEC LE COLLÈGE

Chaque année une réunion rassemble les enseignants de CM et de collège, les directrices, l'Inspecteur de l'Éducation nationale et le principal pour mettre en place le conseil école/collège. Ce conseil vise à définir un programme d'actions et permet des échanges sur les élèves. Cette réunion est fixée au 09 /11/21

VII – GRAND PRIX DES JEUNES LECTEURS, GRAND PRIX DES JEUNES DESSINATEURS, RENTREEDISCOUNT

Rattrapage Remise des Prix 2020 : elle a eu lieu le 1er juillet 2021 à la mairie des Essarts-le-Roi (résultats complets sur les portails familles des mairies et sur la page publique Facebook 'PEEP Les Essarts-Le Perray-Lévis'.

- **Remise des Prix 2021 : elle est prévue le 23 novembre 2021** à partir de 18h30 à la salle de la Mare au Loup au Perray-en-Yvelines.
- GPJD 2022 :
 - o Thème : **Dessine-moi une fable de Jean de La Fontaine**
 - o Tous niveaux : dessins collectifs de classe et dessins individuels de la **PS au CM2**
 - o Dessins à rendre pour **le 30 avril 2022**
- GPJL 2022 :
 - o Thème : **Il y a sûrement un livre qui te plaît plus que les autres. Alors, dis-nous pourquoi tu l'aimes.**
 - o Niveaux : du **CM1 à la 3^{ème}**
 - o Bulletins de participation à rendre pour **le 7 mai 2022**

VIII – ASSOCIATION S'ART KIDS

Ce point sera porté à l'ordre du jour du 2^{ème} conseil d'école.

IX – DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

Le prochain conseil aura lieu à l'école **le mardi 08/03/22 de 19h00 à 21h00.**

Le 3^{ème} conseil aura lieu à l'école **le vendredi 10/06/22 de 19h00 à 21h00.**

Fin de séance : 21h27

La directrice

Mme AUBERT

Mme Aubert

Les secrétaires de séance

Mme DOLZ(enseignante)

Mme Dolz

Mme MOUILLE(PEEP)

Mme Mouillé

Mme MICHARD GONZALEZ(FCPE)

Christelle Michard Gonzalez